



CONSEIL D'ADMINISTRATION

79e assemblée

20 octobre 2009

Procès-verbal de la soixante-dix-neuvième assemblée du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan, séance tenue le 20 octobre 2009 à 19 :00 heures au CLSC Saint-Tite, 750, rue du Couvent à Saint-Tite.

Présences :

- Monsieur Aimé Bernier
- Monsieur Alain Corriveau
- Monsieur Jean-Marc Gagnon
- Madame Nancy Gauthier
- Madame Julie Goyette
- Madame Aline Grondin
- Monsieur Jean-Luc Henry
- Madame Lorraine Levasseur
- Monsieur Gilles Maurais
- Madame Hélène C. Pepin
- Madame Céline Roy
- Madame Sylvie Tellier
- Madame Alice Trottier
- Monsieur Yvon Veillette

Absences motivées :

Madame Anne-Marie Gingras

Monsieur Gilles Maurais préside l'assemblée et monsieur Alain Corriveau, agit à titre de secrétaire.

Assiste également à cette assemblée, monsieur Michel Champagne et mesdames Chantal Carignan et Manon Trudel.

CA-079-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement de régie interne et le quorum étant satisfait, monsieur Gilles Maurais, président, souhaite la bienvenue aux administrateurs et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 :00 heures.

Résolution : 1284-10-09
Relative à l'ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19 :00 heures.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-079-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : 1285-10-09
Relative à l'adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- CA-079-01 Ouverture de l'assemblée.
- CA-079-02 Adoption du projet d'ordre du jour.
- CA-079-03 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2009
- CA-079-04 Suivi au procès-verbal du 8 septembre 2009
- CA-079-05 Parole à l'assemblée (selon l'article 42 du règlement de régie interne).
- CA-079-06 Sujets soumis pour décision :
 - 6.1 Nomination de monsieur Jean-Claude Henry
 - 6.2 Boni au rendement
 - 6.3 Ajustement aux règlements du conseil d'administration (suite)
 - 6.4 Remplacement de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
 - 6.5 Modification de l'horaire des services médicaux
 - 6.6 Politique sur le manuel de gestion
 - 6.7 Démarche d'agrément
 - 6.8 Assemblée générale annuelle
 - 6.9 Représentativité sur le C.A. de la SADC
 - 6.10 Politique de fonctionnement avec les médias
 - 6.11 État d'avancement de certains travaux (PCFI)
 - 6.12 Comité de gestion des risques et de la qualité
- CA-079-07 Rapports statutaires soumis pour adoption :
 - 7.1 Rapports du comité de vigilance
 - a) Clientèle en hébergement
 - b) Examen des plaintes
 - c) Gestion des éclosions
 - 7.2 Rapport du comité de vérification
 - a) Suivi financier au 12 septembre 2009 – période 4
- CA-079-08 Sujets soumis pour information :
 - 8.1 Souper des Fêtes
 - 8.2 Lac-à-l'épaule
 - 8.3 Suivi des coûts reliés à l'utilisation des agences privées
- CA-079-10 Autres sujets :
 - 10.1 Démission de monsieur Jean-Marc Gagnon
 - 10.2 Nomination d'un secrétaire au C.A.
 - 10.3 Nomination d'un nouveau membre au comité de vérification
 - 10.4 Information sur la pandémie
 - 10.5 Diner spaghetti au profit de la Fondation du Foyer de la Pérade

10.6 Poste à combler au siège électoral
FONDATION en remplacement de madame
Johanne Soucy
CA-079-11 Levée de l'assemblée.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-079-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Suite à l'ajout du nom de monsieur Gilles Maurais dans les présences, le procès-verbal de la rencontre du 8 septembre 2009 est conforme et les membres en disposent.

Résolution : 1286-10-09
Relative à l'adoption du procès-verbal
de la soixante-dix-huitième assemblée

IL EST RÉSOLU, sur dûment appuyée, d'adopter le procès-verbal de la soixante-dix-huitième (78^e) assemblée du conseil d'administration, réunion tenue 8 septembre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-079-04

SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi à ce procès-verbal

CA-079-05

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Une personne assiste à la rencontre.

CA-079-06

SUJETS SOUMIS POUR DÉCISIONS :

6.1 Nomination de monsieur Jean-Luc Henry

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs de l'intérêt de monsieur Jean-Luc Henry à siéger au conseil d'administration du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

Il indique que monsieur Henry possède un solide bagage dans différents domaines, entre autres l'éducation, la coopération internationale et a été un administrateur de plusieurs conseils et associations.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1287-10-09
Relative à la nomination de monsieur Jean-Luc Henry

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit s'assurer que la représentativité soit conforme aux différents collèges électoraux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-Claude Henry à siéger au conseil d'administration au collège électoral population ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la candidature de monsieur Jean-Luc Henry, à titre de représentant du collège électoral population, au sein du conseil d'administration du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

- Adoptée à l'unanimité –

6.2 Boni au rendement pour les cadres

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration que conformément aux directives du ministère, l'obtention du boni au rendement s'est appuyée sur une évaluation des gestionnaires par leur supérieur immédiat, et ce, en lien avec les objectifs annuels convenus.

L'appréciation du rendement a été mesurée en fonction des résultats obtenus par le cadre selon ses responsabilités et sur la base des objectifs qui avaient été fixés en début d'année. Plus précisément, l'évaluation a porté sur trois aspects de la gestion soit :

- **Le rendement** : en termes de quantité et de qualité du travail en lien avec l'atteinte des objectifs.
- **Les compétences** : en termes de force utilisés et difficultés compensées dans les moyens mis en place pour atteindre ses résultats.
- **Le développement** : en termes de moyens utilisés par le gestionnaire pour accroître ses connaissances et ses compétences en vue d'atteindre ses objectifs.

Il est à noter que certains gestionnaires ont quitté durant l'année sans qu'une évaluation ait été produite. La nouvelle direction générale n'était pas en mesure d'évaluer le travail de ceux qui ont quitté en cours d'année et pour les gestionnaires en place, il n'a été en mesure d'évaluer qu'une partie de l'année. De ce fait, par souci d'équité, une part a été donnée de base à tout gestionnaire ayant œuvré dans l'établissement en cours d'année.

Le comité de ressources humaines a été informé des résultats et du montant octroyé à chaque cadre. Le comité de vérification s'est assuré que les montants octroyés respectent ceux qui ont été mis à la disposition de l'établissement.

Après échanges et discussion, la résolution suivante est adoptée :

Résolution : 1288-10-09

Relative à l'octroi d'un boni au rendement pour les cadres.

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit appliquer un règlement du MSSS en matière de rémunération des cadres ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit reconnaître l'apport particulier des cadres et récompenser leur rendement ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'autoriser le directeur général à verser aux cadres concernés les montants qu'ils se sont mérités selon leur rendement, tel que recommandé par le comité de vérification et le comité de suivi des ressources humaines.

- Adoptée à l'unanimité –

6.3 Ajustements aux règlements du conseil d'administration

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres que les ajustements ont été complétés concernant les règles de fonctionnement du conseil.

Les trois (3) règlements à corriger étaient les suivants :

- › Règlement du comité administratif (ou exécutif)
- › Règlement de régie interne (le règlement demeure inchangé)
- › Code d'éthique des administrateurs

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1289-10-09

Relative à l'abrogation du règlement du comité administratif (ou exécutif)

CONSIDÉRANT QUE cette structure n'est pas utilisée au CSSS Vallée-de-la-Batiscan ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter l'abrogation du règlement du comité administratif (ou exécutif), tel que proposé.

- Adoptée à l'unanimité –

Résolution : 1290-10-09

Relative aux corrections et ajustements au code d'éthique des administrateurs

CONSIDÉRANT QUE des corrections et ajustements ont été faits au code d'éthique des administrateurs ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le code d'éthique des administrateurs, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

6.4 Remplacement de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, rappelle aux membres que madame Sylvie Moreau qui agit actuellement comme commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services a récemment annoncé qu'elle allait quitter son poste.

Il ajoute aussi que bien que l'établissement est en mesure d'assurer temporairement la fonction par la personne qui agit à titre de remplaçante, le conseil doit statuer sur les mesures à prendre afin de procéder à la nomination d'un ou d'une commissaire locale à la qualité.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1291-10-09

Relative au remplacement de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, le CSSS Vallée-de-la-Batiscan doit offrir à la population un service lui permettant de faire valoir ses insatisfactions et plaintes ;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource est un apport important dans le maintien et l'amélioration de la qualité et de la sécurité des services ;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource relève du conseil d'administration ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'afficher le poste de commissaire à la qualité à raison de deux jours par semaine et de procéder à la mise sur pied d'un comité de sélection. Les personnes choisies sont les suivantes :

- › Hélène C. Pepin
- › Alice Trottier
- › Gilles Maurais
- › Alain Corriveau

- Adopté à l'unanimité -

6.5 Modification de l'horaire des services médicaux au CLSC Saint-Tite

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, fait part aux membres du conseil d'administration qu'avec le congé maternité

d'un médecin de l'équipe médicale de St-Tite, l'horaire des services médicaux a été réduit de manière relativement importante.

Il ajoute qu'un support est offert par certains médecins de l'installation CLSC Ste-Geneviève-de-Batiscan, toutefois, la forme de l'horaire actuelle qui prévoit des périodes de 4 heures de services implique aussi de longs déplacements pour des médecins qui viennent d'aussi loin que Québec.

L'aménagement des horaires de services médicaux a été révisé par la directrice des services professionnels afin de regrouper les périodes de services médicaux et ainsi réduire les déplacements tout en maintenant une accessibilité un soir par semaine.

Il en résulte un horaire de services médicaux qui maintient la quantité de services disponibles, minimise les impacts pour les autres services et qui favorisera le soutien par l'équipe médicale de l'installation CLSC Ste-Geneviève-de-Batiscan.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1292-10-09

Relative à la modification de l'horaire des services médicaux au CLSC Saint-Tite

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le nouvel horaire de services médicaux à l'installation CLSC Saint-Tite, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

6.6 Politique sur le manuel de gestion

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, rappelle aux membres que l'établissement s'est doté en 2001 d'une politique de gestion afin de donner aux différents acteurs de l'établissement une base de référence commune afin qu'ils puissent exercer leurs rôles dans le respect de la mission, des valeurs et des orientations de l'établissement tout en respectant les lois et règles déterminées par le Ministère de la Santé, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie-Centre du Québec ou par le conseil d'administration.

Il ajoute que cette politique donne le cadre de référence pour constituer un manuel de gestion en uniformisant le processus d'élaboration, de rédaction, de diffusion et de mise en application des politiques, directives et procédures qui permettent à l'établissement de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs de qualité et de sécurité des services.

Cette politique nécessitait une mise à jour de manière à mieux répondre aux enjeux et préoccupations auxquels est confronté l'établissement. La mise à jour de la politique est aussi une occasion de se réapproprier cet important outil de gestion.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1293-10-09
Relative à la politique sur le manuel de gestion

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter la politique révisée sur le manuel de gestion

- Adoptée à l'unanimité –

6.7 Démarche d'agrément pour le conseil d'administration

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les membres à l'effet que le processus d'agrément suit un cycle de trois ans. Cette démarche d'amélioration continue de la qualité est maintenant supervisée par Agrément Canada et elle comprend une norme pour le conseil d'administration.

Il ajoute que les normes qui s'adressent au conseil visent à soutenir ses membres à travers les changements dans la prestation de soins de santé et la nécessité accrue de rendre compte au public. Ces normes s'appuient sur les cinq fonctions clés de la gouvernance, soit l'élaboration de la mission, la vision et les valeurs, la collecte et l'utilisation de connaissances et d'information, le développement de l'organisme, l'établissement de liens avec les partenaires et la reddition de comptes. La reddition de comptes et le rendement de l'organisme, y compris l'atteinte des buts et objectifs, l'amélioration de la qualité, la gestion des risques ainsi que la planification et le contrôle financiers.

Monsieur Maurais précise que l'approche qu'adoptera le conseil d'administration pour s'acquitter de ces responsabilités dépendra de l'intérêt et de la disponibilité de ses membres. La présentation qui a précédé la séance du conseil d'administration a permis à ses membres de se faire une idée assez juste du mandat afin de prendre une décision sur la question.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1294-10-09
Relative à la démarche d'agrément pour le conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de procéder à la démarche d'agrément en équipe soit la totalité des membres du conseil d'administration.

- Adoptée à l'unanimité –

6.8 Assemblée générale annuelle

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, rappelle aux membres du conseil d'administration que conformément à la loi, l'établissement a la responsabilité d'informer annuellement la population des résultats de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars dans le cadre d'une activité d'information.

Cette activité publique importante ne suscite généralement pas une participation significative ce qui a amené l'établissement, au fil des années, à chercher des moyens de rejoindre la population afin de leur faire part des nos résultats financiers et cliniques, mais aussi pour donner de l'information sur les services offerts, les grands enjeux et objectifs auxquels nous devons nous adresser.

L'an dernier, l'établissement a opté pour une page centrale dans un journal du territoire. Cette modalité de diffusion a permis de répondre aux enjeux prescrits en rejoignant davantage de personnes dans nos communautés.

Monsieur Corriveau explique que pour rejoindre davantage de personnes, l'établissement devrait :

- tenir son assemblée générale annuelle lors d'une séance régulière du conseil d'administration tel que prévu à la loi ;
- publier l'information pertinente dans un ou plusieurs médias écrits gratuits afin de rejoindre l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Batiscan en invitant la population à participer à la séance du conseil d'administration qui tiendra lieu d'assemblée générale annuelle avec un avis d'au moins 15 jours et en indiquant l'heure et le lieu de la présentation.

Un membre exprime le désir que cette assemblée se fasse dans une salle plus grande.

Plus de détails seront fournis lors de la prochaine rencontre en lien, entre autres, avec la date et le lieu de cette assemblée

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1295-10-09
Relative à l'assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE l'établissement a la responsabilité d'informer annuellement la population des résultats de l'exercice financier se terminant le 31 mars de chaque année ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de tenir une assemblée générale annuelle lors d'une séance régulière du conseil d'administration, tel que prévu à la loi et de publier l'information pertinente dans des médias écrits gratuits en invitant la population à participer à la séance du conseil d'administration qui tiendra lieu d'assemblée générale annuelle avec un avis écrit

d'au moins 15 jours en y indiquant l'heure et le lieu de la présentation.

- Adoptée à l'unanimité –

6.9 Représentant du domaine de la santé et des services sociaux sur le C.A. de la SADC

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration d'une correspondance reçue de la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan (SADC) afin que l'établissement propose une candidature pour agir à titre de représentant du domaine de la santé et des services sociaux sur leur conseil d'administration.

Madame Céline Roy, représentante actuelle sur le C.A. de la SADC, fait un résumé des activités de l'année dernière.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1296-10-09

Relative à la représentativité du domaine de la santé et des services sociaux sur le C.A. de la SADC

CONSIDÉRANT QUE l'établissement veut s'assurer de la représentativité du domaine de la santé et des services sociaux au sein du conseil d'administration de la SADC ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de mandater madame Céline Roy pour siéger à titre de représentante du domaine de la santé et des services sociaux sur le conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan (SADC).

- Adoptée à l'unanimité –

6.10 Politique de fonctionnement avec les médias

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration qu'un projet de politique de fonctionnement avec les médias a été déposé à la dernière réunion de l'équipe de gestion. Des commentaires ont été recueillis et des modifications ont été apportées au document.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1297-10-09
Relative à la politique de fonctionnement avec les médias

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit définir des règles au sujet des demandes des médias et d'accès aux installations ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit encadrer et coordonner les relations entre l'établissement et les médias ;

CONSIDÉRANT QUE les rôles et responsabilités en matière de relations avec les médias doivent être définis ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter la politique de fonctionnement avec les médias.

- Adoptée à l'unanimité -

6.11 État d'avancement de certains travaux d'entretien (PCFI)

Monsieur Michel Champagne, directeur des services de support à la gestion, informe les membres sur l'avancement des travaux d'entretien en maintien d'actifs et rénovations fonctionnelles.

Il ajoute que conformément aux dispositions de l'article 6 de la politique sur les approvisionnements en biens et services, le conseil d'administration doit approuver les projets de plus de 150 000,00 \$. Voici donc ces projets :

Centre Multiservice Foyer Mgr Paquin :

- Appel d'offres et contrat octroyé pour les travaux majeurs de réfection des chambres du 2^e étage et de la ventilation au Centre Multiservice Foyer Mgr Paquin. Nous devrions dégager une réserve de 100 000 \$ par rapport au budget initialement prévu. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire au montant de 338 554 \$ avant taxes.

Centre Multiservice Foyer de Ste-Thècle :

- Appel d'offres pour les travaux d'aménagement extérieur donnant accès au sous-sol au Centre Multiservice Foyer de Sainte-Thècle. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire au montant de 126 000 \$ avant taxes et rencontre les recommandations de la visite ministérielle de février 2009 concernant l'amélioration du milieu de vie de la clientèle hébergée.

Centre Multiservice Foyer de la Pérade :

- Rénovation de la toiture est complétée au coût de 35 000,00 \$ avant taxes.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1298-10-09
Relative à l'état d'avancement de certains travaux d'entretien (PCFI)

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 6 de la politique sur les approvisionnements en biens et services, le conseil d'administration doit approuver les projets de plus de 150 000 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'autoriser la réalisation des travaux de réfection et de ventilation au Centre multiservice Foyer Mgr Paquin ainsi que les travaux d'aménagement extérieur donnant accès au sous-sol du Centre multiservice Foyer de Sainte-Thècle.

- Adoptée à l'unanimité -

6.12 Comité de gestion des risques et de la qualité

Madame Chantal Carignan, DSSOS-SI, informe les membres que suite à la démission de madame Michelle Carignan, le comité de gestion des risques et de la qualité est privé d'un membre. Elle ajoute que 2 membres du conseil d'administration doivent siéger sur ce comité et explique les objectifs de celui-ci.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1299-10-09
Relative à la nomination d'un membre au comité de gestion des risques et de la qualité

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de nommer madame Sylvie Tellier pour siéger sur le comité de gestion des risques et de la qualité.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-079-07

RAPPORTS STATUTAIRES SOUMIS POUR ADOPTION :

7.1 Rapport du comité de vigilance et de la qualité

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité informe les administrateurs de l'essentiel des discussions tenues lors de la rencontre du comité de vigilance et de la qualité, tenue le 19 octobre 2009.

Les points abordés sont :

- Plan d'action 2009-2010 en prévention et contrôle des infections ;
- Rapport sur la gestion des risques et de la qualité ;
- Ententes de gestion 2009-2010 à la P5 ;
- Rapport sur la démarche d'agrément.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1300-10-09

Relative au rapport du comité de vigilance du 19 octobre 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport du comité de vigilance et de la qualité sur recommandation de ses membres.

- Adoptée à l'unanimité -

A) Rapport sur la clientèle en hébergement du 28 août au 9 octobre 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration sur les taux d'occupation et le mouvement de la clientèle pour l'ensemble de nos ressources d'hébergement (CHSLD et RNI).

Le rapport qui a fait l'objet d'une étude détaillée démontre que pour la période du 28 août au 9 octobre 2009 :

CHSLD :

- ♦ 150 lits dressés
- ♦ 2 places libres (processus d'admission en cours)
- ♦ 18 clients en attente (1 au CHRTR, 1 au CHCM, 7 à domicile, 7 en transfert et 2 hors territoire)

RNI :

- ♦ 55 lits dressés
- ♦ 0 place libre
- ♦ 13 demandes en attente (9 à domicile et 4 en transfert)

Du mouvement de clientèle à l'intérieur de nos ressources d'hébergement.

Du 28 août au 9 octobre 2009 :

- ♦ 10 admissions
- ♦ 2 départs (client RI admis en CHSLD)
- ♦ 10 décès

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1301-10-09

Relative au rapport sur la clientèle en hébergement du 28 août au 9 octobre 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le rapport sur la clientèle en hébergement du 28 août au 9 octobre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

B) Rapport sur l'examen des plaintes du 3 juin au 8 octobre 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration à l'effet que le comité a procédé à l'étude détaillée du rapport sur les plaintes pour la période 3 juin au 8 octobre 2009.

Pour cette période, la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services et la commissaire locale adjointe ont traité :

- ♦ 12 plaintes (8 mission CLSC et 4 mission CHSLD)
- ♦ 9 interventions (7 mission CLSC et 4 mission CHSLD)
- ♦ 1 demande d'assistance

Une activité de promotion du régime d'examen des plaintes a été faite au C.M. Centre d'accueil de Saint-Narcisse.

Madame Grondin ajoute que c'était la dernière rencontre de madame Sylvie Moreau, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, avant son départ à la retraite le 1^{er} novembre prochain. Elle précise que madame Moreau les a sensibilisés aux principales plaintes récurrentes soit :

- ♦ Ergothérapie ;
- ♦ Centre de rendez-vous ;
- ♦ Que les familles soient avisées lors d'événements particuliers dans les centres d'hébergement.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1302-10-09
Relative au rapport sur l'examen des plaintes
pour la période du 3 juin au 8 octobre 2009

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport sur l'examen des plaintes pour la période du 3 juin au 8 octobre 2009, le comité de vigilance et de la qualité recommande au conseil d'administration son adoption ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le rapport sur l'examen des plaintes du 3 juin au 8 octobre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité -

C) Rapport sur les infections du 5 septembre au 16 octobre 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration sur les infections survenues pour la période du 5 septembre au 16 octobre 2009 :

Entre le 5 septembre et le 16 octobre 2009 :

- Le 5 octobre 2009, deux clients ont présenté des symptômes d'allure grippale (SAG) dans un centre multiservice. Ils ont été isolés. Des prélèvements ont été faits et les résultats se sont avérés négatifs. À ce jour, l'isolement a été levé. Récupération de la clientèle.
- Aucune éclosion n'est survenue dans les centres multiservices.
- À ce jour, aucun client n'est aux prises avec le Clostridium difficile dans l'établissement.
- Préparation en cours pour la vaccination H1N1 pour toute la population incluant la clientèle en hébergement.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1303-10-09

Relative au rapport sur les infections du 5 septembre au 16 octobre 2009

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport sur les infections pour la période du 5 septembre au 16 octobre 2009, le comité de vigilance et de la qualité recommande au conseil d'administration son adoption ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter, suite à la recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le rapport sur les infections pour la période du 5 septembre au 16 octobre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

7.2 Rapport du comité de vérification

A) Rapport financier de la période 6 au 12 septembre 2009

Monsieur Jean-Marc Gagnon, président du comité de vérification, informe les membres du conseil d'administration sur le rapport financier à la période 6.

Ce rapport démontre que l'établissement dégage, à la fin de la période 6, un surplus budgétaire de 4 613,00 \$.

Monsieur Michel Champagne, directeur des services de support à la gestion, explique la différence importante entre le surplus, à la même période l'année dernière, par rapport à cette année. Il ajoute aussi que 2 éléments importants non pas été budgétés soit la pandémie et l'agrément.

Le rapport déposé a fait l'objet d'une analyse de la situation financière au 12 septembre 2009 (période 6) par le comité de vérification.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1304-10-09
Relative au rapport financier à la période 6 finissant le 12 septembre 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport financier de la période 6 finissant le 12 septembre 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-079-08

SUJETS SOUMIS POUR INFORMATIONS :

8.1 Souper des Fêtes

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, rappelle aux membres que chaque année, les membres du conseil d'administration sont conviés à un souper durant la période des Fêtes.

Cette activité se veut une occasion de partager et de socialiser dans un cadre non formel et festif. Il s'agit aussi d'une manière de dire merci à des gens engagés qui offrent bénévolement de leur temps pour participer à la gouvernance du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan.

Il ajoute également que le conseil d'administration profitera de l'occasion pour souligner le départ de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, madame Sylvie Moreau, qui prend sa retraite au terme d'une belle carrière dans le réseau.

Le souper des Fêtes pour les membres du conseil d'administration aura lieu, cette année, le vendredi 11 décembre 2009.

8.2 Lac-à-l'épaule du conseil d'administration

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les membres à l'effet que le lac-à-l'épaule du conseil d'administration qui a habituellement lieu à l'automne est remis au printemps étant donné l'imminence d'une pandémie.

Suivi des coûts reliés à l'utilisation des agences privées

Monsieur Michel Champagne, directeur des services de support à la gestion, informe les membres sur l'évolution des dépenses reliées aux agences privées.

Il signale que depuis décembre 2008, le service des ressources humaines a procédé à l'embauche de 14 infirmières, dont 3 qui étaient à la retraite. 6 d'entre elles nous ont quittés pour raisons personnelles ou pour avoir échoué la période de probation. Nous avons également embauché 7 infirmières auxiliaires et 18 préposés aux bénéficiaires. 4 infirmières auxiliaires et 5 préposés aux bénéficiaires nous ont quittés pour des motifs similaires aux infirmières.

Afin d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre pour les infirmières et infirmières auxiliaires, nous avons prolongé les garanties d'heures additionnelles pour au moins une autre période. On limite ainsi le recours aux agences privées.

Lors de l'affichage de poste que nous aurons à effectuer au cours des prochaines semaines, le risque est très élevé de perdre les nouvelles infirmières embauchées, car seulement 1 d'entre elles accepte de travailler en hébergement.

Monsieur Jean-Luc Henry souligne que l'établissement devrait s'assurer d'être plus attractif et créatif pour réussir à intéresser de nouveaux employés.

CA-079-09**CORRESPONDANCE**

Information sur des correspondances reçues par l'entremise du président ou du directeur général.

CA-079-10**AUTRES SUJETS****10.1 Démission de monsieur Jean-Marc Gagnon**

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs de la démission de monsieur Jean-Marc Gagnon. Il tient à souligner l'excellent travail de monsieur Gagnon au cours des 3 dernières années.

Des remerciements et des félicitations lui sont adressés de la part de tous les administrateurs.

Quant à lui, monsieur Gagnon, souligne que ce fût une belle expérience qui lui a permis de rencontrer des gens très intéressants. Il se dit fier de sa participation à différents comités, entre autres, le choix de l'image corporative de l'établissement ainsi que l'embauche du nouveau directeur général.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1305-10-09
Relative à la démission de monsieur Jean-Marc Gagnon

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la démission de monsieur Jean-Marc Gagnon à titre de membre du conseil d'administration.

- Adoptée à l'unanimité -

10.2 Nomination d'un secrétaire au conseil d'administration

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs que suite à la démission de monsieur Jean-Marc Gagnon, un nouveau secrétaire doit être élu au sein du conseil d'administration.

Mise en candidature au poste de secrétaire :

Sont mis en nomination :

- ♦ Monsieur Alain Corriveau est proposé par madame Aline Grondin

Monsieur Alain Corriveau est donc élu par acclamation au poste de secrétaire.

Résolution : 1306-10-09
Relative à la nomination d'un secrétaire au conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la nomination de monsieur Alain Corriveau, directeur général, à titre de secrétaire du conseil d'administration.

- Adoptée à l'unanimité -

10.3 Nomination d'un nouveau membre au comité de vérification

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs que suite à la démission de monsieur Jean-Marc Gagnon, le conseil doit nommer un nouveau membre afin de siéger au comité de vérification.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1307-10-09
Relative à la nomination d'un nouveau membre au comité de vérification

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la nomination de monsieur Jean-Luc Henry afin de siéger au comité de vérification.

- Adoptée à l'unanimité –

10.4 Information sur la pandémie

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs d'une conférence téléphonique qui a eu lieu avec tous les directeurs généraux de la région concernant la pandémie.

Voici certains points discutés :

- ✦ L'inquiétude est grandissante au niveau de la santé publique.
- ✦ Début de la campagne de communication – semaine du 2 novembre 2009.
- ✦ Le vaccin est le premier moyen de prévention.
- ✦ Le pic est prévu d'ici 4 à 5 semaines (fin novembre).
- ✦ Début de la vaccination – 11 novembre 2009.

Madame Chantal Carignan, DSSOS-SI, donne des explications sur la séquence de vaccination et sur le guide auto-soins qui sera envoyé par la poste à toute la population.

10.5 Dîner spaghetti au profit de la Fondation du Foyer de la Pérade

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, invite les administrateurs à participer à un dîner spaghetti qui aura lieu le 8 novembre prochain. Ce dîner est au profit de la Fondation du Foyer de la Pérade. Des billets sont disponibles pour les personnes intéressées.

10.6 Remplacement au collège électoral Fondation

Monsieur Gilles Maurais, président, informe les administrateurs à l'effet que le poste au collège électoral Fondation est vacant suite à la démission de madame Johanne Soucy. Il indique que les Fondations seront contactées afin de savoir s'ils recommandent une candidature.

CA-079-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition, l'assemblée est levée à 21 h 15.

Gilles Maurais
Président

Alain Corriveau
Secrétaire

Adopté le 1^{er} décembre 2009